



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 28 juillet 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 août 2021
--- o0o ---**

L'an deux mille vingt-et-un, le trois août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme REBECHÉ), M. DARRIBEYROS (a procuration pour M. BRUEY), Mme THIEBLIN (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DAUBA, DELAS, MAULNY, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL (a procuration pour Mme GARBAY), DEGOS (a procuration pour M. DUBOS), GARRIDO (a procuration pour M. LAMOTHE).

Étaient excusés : Mme REBECHÉ (a donné procuration à Mme ZELLER), M. BRUEY (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mmes CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), LAPORTE (a donné procuration à Mme THIEBLIN), GARBAY (a donné procuration à Mme HERDUAL), GORGES-LANDES, MM. LAMOTHE (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUBOS (a donné procuration à Mme DEGOS).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance E
Délibération n°1**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune de TARTAS – Commune de BEGAAR – convention de mise à disposition de personnel – ALSH

M. le Maire présente le projet :

Comme vous le savez, la Commune de TARTAS dispose d'un ALSH, qui à compter de la rentrée de septembre 2021 verra son activité impactée par le passage de la semaine à 4 jours. Les enfants de TARTAS mais aussi des communes voisines seront donc accueillis sur toute la journée du mercredi, et non seulement l'après-midi comme jusqu'à présent. Les effectifs seront donc en hausse.

Aussi, afin de respecter les taux d'encadrement, la commune de TARTAS en plus de ses effectifs, souhaite faire appel à un renfort en personnel, notamment de la commune de BEGAAR ; à ce titre, il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition pour un agent de la commune de BEGAAR auprès de la commune de TARTAS, pour le temps d'activité nécessaire du mercredi. Cette mise à disposition sera remboursée au temps passé, par la commune de TARTAS.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

AUTORISE M. le Maire à signer une convention de mise à disposition pour un agent de la commune de BEGAAR auprès de la commune de TARTAS, pour le temps d'activité nécessaire du mercredi. Cette mise à disposition sera remboursée au temps passé, par la commune de TARTAS.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.